

<p style="text-align: center;">Compte-rendu 1ère réunion des professeurs-documentalistes Bassin de Prades / Perpignan Nord Année Scolaire 2015-2016</p>

Le : Mardi 10 novembre 2015

Lieu : Lycée Charles Renouvier - PRADES

Animatrices : Valérie DUBOURDIEU et Catherine SAULNIER

Nombre de participants : 22 (sur 40 inscrits)

Ordre du jour :

9h00 Accueil

9H15- Actualités sur le métier :

- Le point sur l'application du « décret sur le service des professeurs-documentalistes » à la rentrée 2015, remarques sur les réponses au questionnaire dans le bassin ; comparaison avec le Bassin Sud ;
- Compte rendu sur le 10^{ème} Congrès de la Fadben ;

12h15- Pause déjeuner

13h45 - Questions diverses :

- Information sur le séminaire d'accueil et de formation des réservistes de la Réserve citoyenne ;
 - Webradio,
 - L'amicale des documentalistes,
 - Préparation de la prochaine journée,
 - Coups de cœur.
-

Actualités sur le métier

Le point sur l'application du « décret sur le service des professeurs-documentalistes » à la rentrée 2015 :

Nous avons souhaité envoyer un questionnaire simple via Google Drive afin de discuter ensemble de la réalité d'application du décret dans le département. Deux questionnaires ont été proposés afin de comparer les situations dans les deux bassins de documentalistes des Pyrénées-Orientales.

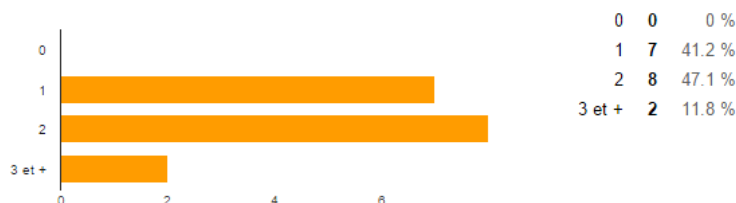
17 collègues ont répondu dans la Bassin Nord soit un peu plus la moitié des collègues, 13 dans le Bassin Sud.

Les questions et résultats dans le Bassin Nord :

Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?



Professeur(s)-documentaliste(s) [Combien de personnes travaillent dans votre CDI ?]



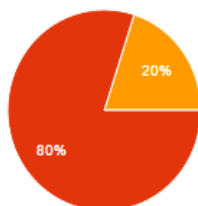
Personnel autre (aide-documentaliste, etc.) [Combien de personnes travaillent dans votre CDI ?]



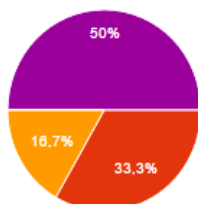
Non : 80% des collègues interrogés

En partie : 20% des collègues interrogés

Récupérez-vous ces heures ?



Si non, pourquoi ?



33,3% : Pour ne pas fermer le CDI

16,7% : Le chef d'établissement me l'a refusé

50 % : un peu toutes ces raisons, pas concerné car stagiaire

Une question portait sur le nombre d'heures effectuées par semaine en classe entière ou en 1/2groupe : dans un établissement les deux collègues réalisent 11 heures chacun en 1/2

groupe, 5 collègues réalisent entre 6 et 8 heures en ½ groupe, 2 collègues entre 2 et 3 heures en ½ groupe, un collègue 2 heures en classe entière.

Dans le Bassin Sud, les résultats sont globalement les mêmes si ce n'est qu'un collègue n'était pas au courant de l'existence de ce nouveau décret et que le maximum des heures effectuées par semaine sont au nombre de 7 en ½ groupe.

Après un tour de table, plusieurs remarques et interrogations émergent :

- ✓ Quelle est la limite du nombre d'heures récupérables ? Visiblement ces questions sont à négocier avec le chef d'établissement, en fonction de la configuration de l'établissement ;
- ✓ Quand le professeur-documentaliste est seul au CDI, s'il récupère ses heures d'enseignement, le CDI devra être fermé ou ouvert par un personnel, surveillant ou autre, qui n'est pas forcément formé. Or, le professeur-documentaliste est responsable du fonds documentaire. De plus, il n'y a actuellement pas de politique de recrutement et tous les CDI ne sont pas dotés de la même façon ;
- ✓ Ce décret valorise et reconnaît clairement la mission pédagogique du professeur-documentaliste, mais pour que le CDI ne soit pas fermé et que le décret soit réellement applicable, il faudrait créer des postes d'aides-documentalistes ;
- ✓ Paiement possible des heures non récupérées en HSE ou IMP : dans le cadre des HSE, cela implique le chef d'établissement accepte de prendre dans la dotation globale de l'établissement au risque de ne pas payer les autres enseignants qui effectuent des heures supplémentaires ; en ce qui concerne les IMP, les établissements sont faiblement dotés mis à part pour le référent culturel, pour les missions TICE. Notons que c'est le chef d'établissement qui propose et décide de la répartition des IMP. Dans ce cas-là également, une négociation est nécessaire ;
- ✓ Certains collègues hésitent à parler de l'application de ce nouveau décret avec leur chef d'établissement car ils ne veulent pas que les heures qu'ils effectuent actuellement leur soient supprimées ;
- ✓ Certains collègues pensent au contraire qu'il faut en discuter avec le chef d'établissement car le décret est un texte de loi donc il doit être appliqué. Ils pensent également qu'il faut argumenter pour avoir des heures fixes inscrites à l'emploi du temps des élèves donc déductibles de leurs 30 heures de présence dans l'établissement. D'abord parce que les heures d'information-documentation, d'éducation aux médias et à l'information sont nécessaires voire indispensables aux élèves mais aussi parce que le temps de présence des professeurs-documentalistes n'est pas intégré dans la Dotation Globale Horaires de l'établissement. Autrement

dit les heures fixes effectuées avec les élèves ne « coûtent » rien à l'établissement. Au contraire, elles permettent de dédoubler des heures dans d'autres disciplines ;

- ✓ L'an prochain, avec la réforme du collège 2016, les professeurs-documentalistes risquent également de devoir se positionner par rapport aux Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) qui devraient être intégrés dans les horaires disciplinaires. Peut-être y aura-t-il des possibilités de dédoubler des classes avec les autres collègues.
- ✓ En ce qui concerne les TPE, une collègue s'est vue refuser le décompte des heures de TPE par son chef d'établissement alors qu'elle accueillait et intervenait auprès des élèves toutes les semaines au CDI. Or officiellement, d'autres collègues étaient notés sur l'emploi du temps des élèves et donc le décret n'est pas applicable. Il l'est uniquement si le professeur-documentaliste est chargé de ce créneau horaire et inscrit à l'emploi du temps des élèves.
- ✓ Une enquête est disponible sur l'application du nouveau décret : <http://www.fadben.asso.fr/Service-d-enseignement-et-ORS-des.html>

10^{ème} Congrès FADBEN à Limoges du 9-10-11 octobre (Florence Jany) – Thème : enseigner l'information-documentation

Deux professeurs-documentalistes de notre bassin, Muriel Bernabeu et Florence Jany, se sont rendues à Limoges en octobre dernier.

Les diaporamas et pré-actes du Congrès sont disponibles sur le site de la FADBEN :

<http://www.fadben.asso.fr/10e-congres-des-enseignants.html>

- ✓ Ce congrès professionnel a permis de rencontrer des collègues et de faire le point sur les avancées de la recherche dans notre discipline : c'est l'occasion de connaître plusieurs points de vue :
 - Celui des chercheurs et de la recherche en général : signe que la discipline information-documentation est en construction. Mais nous constatons comme toujours un certain décalage entre les chercheurs et les professionnels de l'information. La discipline est récente (environ 50 ans) ;
 - Volonté politique forte portée par l'institution relayée par des acteurs. L'information-documentation est un « territoire en construction » ;
 - Conférence de Pascal Duplessis à partir de la problématique : « pas de textes officiels et pourtant ils enseignent » : les professeurs-documentalistes l'enseignent l'EMI depuis des années mais quand l'institution s'en empare, leur rôle disparaît : cette situation est récurrente pour nous (CF. nouveaux programmes qui sont en préparation : les professeurs-documentalistes en sont exclus)
- ✓ cartographie des acteurs et de leur stratégie : à qui appartient l'EMI ?
 - EMI apparaît en 2013,
 - Communautés qui constituent l'agrégat EMI :

- institutionnelles : sites académiques, ministériels, CLEMI,
 - scientifiques : FADBEN, GRCDI...
 - professionnelles : docspourdocs...
 - Individuelles : comptes Twitter...
- Finalement :
 - L'EMI est porté par un réseau interconnecté,
 - La Culture numérique et les TICE sont en marge de la réflexion EMI/EAM/EAI
 - Les chercheurs constatent une légitimation de l'intervention des professeurs-documentalistes dans L'EMI car elle se base clairement sur l'information-documentation.
- ✓ Une remarque sur Twitter : certains collègues conseillent de ne pas construire des séances sur l'outil : Twitter serait voué à disparaître, est déjà en faillite. De plus ce réseau social crée une impression de volume sur l'information-documentation mais finalement peu ou pas de contenu.
- ✓ Un atelier concernait une progression d'information-documentation dans un collège REP avec 240 élèves mise en place par Sophie Bocquet :
 - Son objectif : « construire » des citoyens actifs et éclairés,
 - Elle met en place plusieurs « Twitt classe »,
 - Elle utilise 14 tablettes au CDI avec 2 bornes Wifi,
 - Elle ne récupère pas les heures avec l'application du nouveau décret mais autorise régulièrement l'ouverture du CDI par un surveillant. Elle est devenue un enseignant d'information-documentation à part entière, et effectue souvent ses séances en dehors du lieu CDI qu'elle utilise le moins possible. Un exemple à la limite de nos éventuelles revendications de reconnaissance de nos missions pédagogiques, totalement séparées de la gestion du fonds documentaire.
- ✓ Table ronde : point de vue de chefs d'établissement, de professeurs-documentalistes du secteur privé et du secteur agricole.
 - **Point de vue des chefs d'établissement** : enquête sur 11 chefs d'établissement volontaires et inscrits à la formation Management des organisations scolaires (enquête non significative et questions orientées). Cependant quelques enseignements :
 - Le rôle des chefs d'établissement selon eux est principalement celui de régulation d'activités, c'est le « 1^{er} pédagogue de l'établissement »,
 - Les attentes sont fortes par rapport au professeur-documentaliste qui est pour la plupart d'entre eux le « conseiller du chef d'établissement ».
 - **Point de vue de professeurs-documentalistes du secteur privé**
 - Ce sont les mêmes textes statutaires, mêmes concours, même déroulement de carrière et même corps d'inspection que dans le secteur public,
 - On compte un professeur-documentaliste pour 700 élèves en moyenne,
 - ¼ des personnels ne font pas de documentation,

- 72% des personnels sont à temps complets, 1/3 des temps partiels sont imposés,
 - Il est noté une aggravation des conditions de travail voire des suppressions de postes quand le volume horaire du professeur-documentaliste est intégré dans la Dotation Globale Horaire accordée à l'établissement, ainsi que la précarité et l'inégalité de répartition des postes en France,
 - Dans ces conditions, les collègues se demandent comment ils peuvent didactiser. De même en ce qui concerne l'application du nouveau décret : la plupart des professeurs-documentalistes n'en parlent pas à leur chef d'établissement à cause de la précarisation des postes. Ils se sentent menacés et ont peur de voir leur temps horaire réduit.
- **Point de vue professeurs-documentalistes agricoles**
- Les professeurs documentalistes du secteur agricole sont conscients que la reconnaissance de leurs missions pédagogiques est installée dans leur secteur et souhaiteraient être un modèle à suivre pour l'Education Nationale.
- Le secteur agricole représente la 2^{ème} communauté éducative (28% des établissements publics),
 - L'enseignement de la documentation est inscrit dans les référentiels depuis 1994,
 - Il est noté une évolution de la discipline des techniques documentaires vers l'information-documentation, ainsi qu'un ancrage scientifique dans le champ des Sciences de l'Information et de la Communication : refonte des programmes en 2007,
 - L'enseignement est modulaire avec une progressivité de l'approche des notions, l'évaluation est pratique et écrite en contrôle en cours de formation,
 - Les classes sont dédoublées à partir de 24 élèves,
 - L'Inspection est quasi spécifique avec la Technologie, l'informatique et le multimédia,
 - La question du curriculum EMI avec l'articulation information-connaissance ; information médiatique et information-données est posée,

Questions diverses

Séminaire d'accueil et de formation des réservistes de la Réserve citoyenne – 14 septembre à Montpellier (Catherine Saulnier)

- ✓ Définition de réserviste (à ne pas confondre, malgré la similitude du terme, avec les réservistes de l'armée), bénévole
- ✓ Réserve citoyenne fait partie du plan académique pour l'appropriation, des valeurs de la République
- ✓ Académie de Montpellier : 170 réservistes

- ✓ Discours de Mme Le Pellec Muller, Recteur, à l'attention des réservistes
- ✓ Intervention de M. Bisson-Vaivre, Inspecteur général Éducation nationale
- ✓ Intervention de M. Favet, Inspecteur général Éducation nationale : les valeurs ne sont pas stables, le monde change, c'est pourquoi il faut faire régulièrement le point sur ces valeurs.
- ✓ Intervention de M. Soulé, maître de conférences : aspect concret de la démarche et ancrage dans un projet défini.
- ✓ Procédure à suivre si l'on veut faire appel à un réserviste
- ✓ Toutes les infos sur www.education.gouv.fr , « la réserve citoyenne »
- ✓ Questionnement :
 - On doit d'abord monter le projet et voir ensuite qui est à disposition. L'inverse serait plus pratique (savoir qui est disponible et monter le projet en fonction)
 - Problème du bénévolat
 - Question des critères du recrutement, pas très explicites
 - Remise en cause des enseignants et de leurs capacités à faire passer les valeurs de la République
 - Pourra-t-on à l'avenir faire intervenir qui on veut, en le payant, et à qui il faut en plus un agrément ?

L'amicale des documentalistes

Constat :

- ✓ de moins en moins d'adhérents, la cotisation est de 15€ par an et est utile pour organiser l'accueil des nouveaux collègues en début d'année, pour offrir des cadeaux de naissance ou de départ en retraite.
- ✓ de moins en moins de présents aux deux rencontres annuelles qui ont lieu en général à Perpignan.

Certains collègues éloignés géographiquement ne peuvent pas se rendre à ces rencontres et d'autres se posent la question de l'utilité de cette association locale. Il est proposé d'organiser une réunion de l'amicale en marge des réunions de bassin sur Perpignan afin de grouper les déplacements.

La Webradio (Jean-François Lahorgue)

Jean-François Lahorgue, délégué départemental au CLEMI est également formateur sur la mise en place d'une Webradio dans un établissement scolaire. Il donne quelques pistes de réflexion aux collègues qui souhaiteraient créer une Webradio dans leur établissement :

- ✓ Le site du CLEMI est très complet à ce sujet (matériel nécessaire, budget, modèle de fiches pour l'accord des parents en ce qui concerne l'utilisation des voix des élèves...);
- ✓ Le PFE (Plan Formation Etablissement): monter une équipe pour demander une formation d'établissement et en faire la demande à son chef pour qu'il la communique. Il faut bien décrire ses objectifs afin que Jean-François Lahorgue s'adapte aux demandes ;
- ✓ Enseignants et élèves peuvent être formés ensemble dans le cadre de l'appel à projets de la Région Languedoc Roussillon en partenariat avec le CLEMI de début d'année qui concerne uniquement les lycées. Un lycée est choisi par an et par département. Cette année scolaire, c'est le Lycée Charles Renouvier de Prades qui a été validé ;
- ✓ La radio est un média qui plaît aux élèves : elle n'implique que la voix des élèves et pas leur image ni l'écriture d'un article de journal qui peut être plus complexe ;
- ✓ C'est un projet qui participe à l'éducation citoyenne ;
- ✓ La radio met en place des processus de recherche documentaire, d'écriture pour aboutir à un travail d'oralisation, de restitution, de diffusion ;
- ✓ Certains élèves connaissent déjà des outils techniques (ex : logiciel libre Audacity) ;
- ✓ Pour la diffusion sur Internet de la Webradio, des plateformes de diffusion de type Soundcloud.com est possible à condition d'obtenir l'autorisation du chef d'établissement qui reste le responsable de toute publication émanant de l'établissement ;
- ✓ Certains d'établissement bloquent l'accès Internet aux plateformes conseillées par le CLEMI, il faut s'assurer que cet accès est possible depuis l'établissement auprès des responsables TICE locaux.

Prochaine réunion de Bassin

La collègue du collège Comte de Foix en Andorre souhaiterait accueillir cette réunion car elle sera en retraite à la rentrée prochaine. Il est conseillé aux collègues venant des alentours de Perpignan d'arriver la veille en Andorre.

La date est à définir mais ce serait avant les vacances de printemps.

L'ordre du jour sera proposé dans l'année, en fonction de l'actualité autour du métier et également autour de la mise en place de la Réforme du Collège 2016.

Le 23 novembre 2015

Compte-rendu rédigé par Valérie Dubourdieu et Catherine Saulnier, co-animatrices de bassin, avec l'aide de Florence Jany, professeure-documentaliste au Collège-Lycée Climatique et Sportif Pierre de Coubertin à Font-Romeu